

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-
Alimentaire et de la Souveraineté
Alimentaire

ARRÊTÉ

PORTANT FINANCEMENT DE PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR L'ANNEE 2026

**La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté
Alimentaire,**

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 820-1, et suivants, et R 822-1 ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le Décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu la circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;

Arrête :

Article 1

Le projet figurant en annexe du présent arrêté est sélectionné au titre des projets de développement agricole et rural pour l'année 2026.

Article 2

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Fait à Paris, le 27 juillet 2026

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche


Benoît BONAIMÉ

ANNEXE 1

Organisme coordinateur du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire
RAGT2n	DuraSel Phase I – Sélection variétale durable du blé dur	2 999 509 euros